



COMMUNE DE BUC

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Cette note permet aux citoyens de mieux comprendre les différentes dépenses et recettes de sa collectivité.

Ce que l'on nomme le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année N-1 (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025) de la commune mais avec la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable Public.

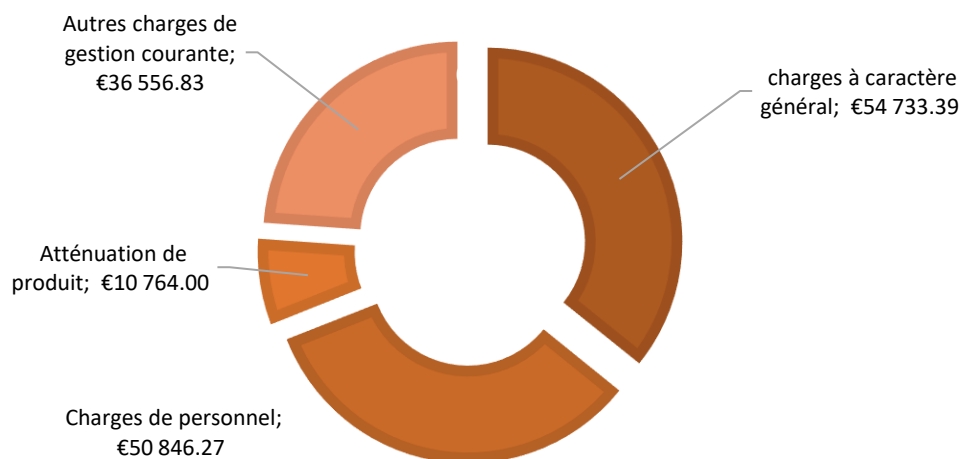
Désormais, seul le CFU est voté contre le Compte Administratif (Maire) et le Compte de Gestion (Trésorerie) auparavant.

Le Fonctionnement

Des dépenses...

On compte dans les dépenses de fonctionnement, toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement communal et regroupe ainsi :

- **Les dépenses liées au personnel** : salaires, charges, assurance du personnel.
- **Les dépenses liées au fonctionnement des bâtiments et à l'entretien des bâtiments ou de la forêt** : l'électricité, la connexion internet, les frais liés à l'entretien de la forêt
- **Les charges dites « de gestion courante »** : les indemnités des élus, la participation à des organismes comme le RPI.
- **L'atténuation de produits** : le fonds national de garantie individuelle des ressources (compensation de la taxe professionnelle à l'échelle intercommunale)

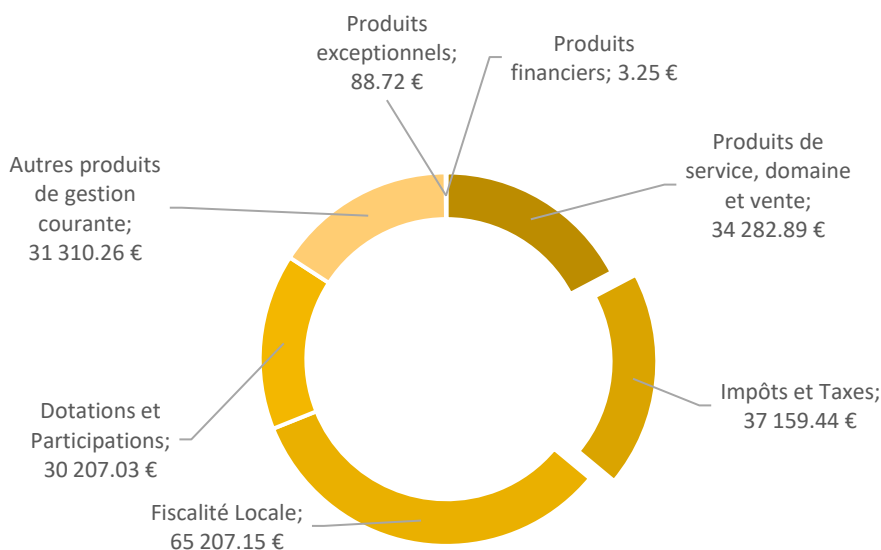


Les charges de fonctionnement s'élèvent à 152 900.49 € en 2025. On constate une augmentation globale des frais de fonctionnement de 10 %. Cette augmentation est due aux frais liés au RPI (plus d'enfants en âge maternelle et en primaire) et aux frais d'entretien de la forêt

Et des recettes...

Qui sont notamment composées de :

- D'impôts et de taxes qui représentent le produit des taxes (foncier bâti, foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires),
- Des dotations et participations représentant les dotations versées par l'État,
- D'autres produits de gestion courante qui sont les revenus des immeubles (loyers, location salle communale)
- Des produits de service, domaine et vente (ventes de bois, ventes de concessions au cimetière...)
- De produits financiers (intérêts)



Les recettes de fonctionnement s'élevaient à 198 166.77 €, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2024.

L'investissement

Des dépenses pour investir la commune...

En 2025, la commune a investi pour un montant total de 59 154.85 €.

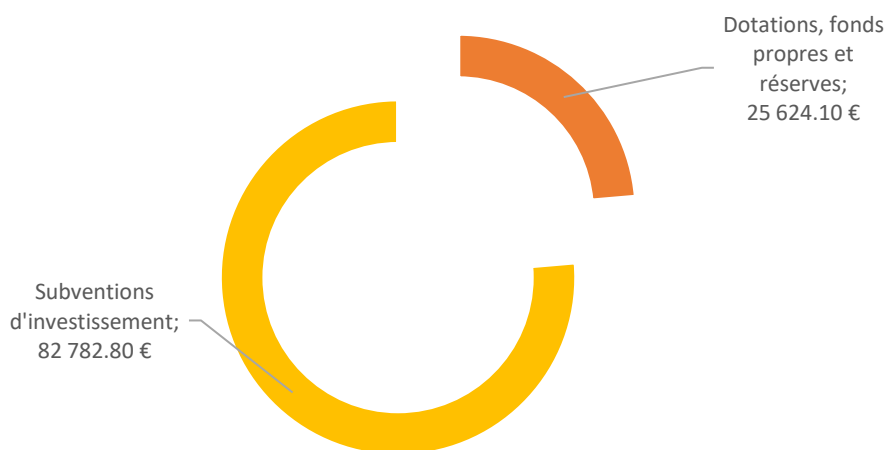
Les investissements qui ont eu lieu en 2025 sont les suivants :

- Travaux des vitraux de l'église pour un coût total de 14 606.04 €
 - Travaux sur le Chemin de la Gasse (aire de retournement et luminaires) pour un coût total de 15 024.41 €
 - Etudes préalable et maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de la Cure : Environ 19 000 €
- En préparation de son gros investissement lié à l'accessibilité de la mairie (projet de déplacement de



Et des recettes d'investissement

En 2025, le montant des recettes d'investissement s'élève à 108 406.90 €. Ces recettes représentent une partie des subventions reçues et le couvrent des besoins en investissement par l'excédent de fonctionnement.



Le Résultat de l'Année 2025

A la fin de l'année 2025 (en prenant en compte les reports de l'exercice 2024 et les Restes à Réaliser), les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	Excédent de 235 898.64 €
Investissement	Excédent de 5 926.35 €